

Mobilisation du Gouvernement en faveur de l'élevage bovin allaitant

16 juin 2015

1- Difficultés conjoncturelles :

Le marché de la viande bovine connaît des difficultés de prix notamment au niveau des producteurs. Les revenus 2014 des éleveurs de bovins allaitants sont parmi les plus bas (14500€) et ont connu une très forte chute en 2014 (-21% par rapport à 2013).

L'embargo déclaré par la Russie sur les produits agricoles et agroalimentaires européens a provoqué des difficultés sur certains marchés dont celui de la viande bovine. L'effet de l'embargo russe a par ailleurs été amplifié, s'agissant de la viande bovine, par la fin des quotas laitiers le 31 mars dernier qui a entraîné un afflux important de vaches de réforme laitières dans les abattoirs européens.

Par ailleurs le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) montre que si les prix à la production ont fortement chuté en 2014 ce n'est pas le cas des prix à la consommation. L'OFPM conclut à une reconstitution des marges des distributeurs aboutissant à un transfert de valeur de 300 M€ de la production vers la distribution. Cette reconstitution intervient après deux années de pertes importantes par la grande distribution sur ce secteur et que l'année 2014 n'a pas permis de reconstituer totalement.

L'ensemble de la filière a été réuni le 12 mai dernier lors d'une table-ronde pour dresser des perspectives à court et moyen termes.

11- Mesures déjà mise en œuvre

- Aides aux éleveurs en difficulté :

- Mise en place (février 2015) de cellules départementales d'urgence pour les filières bovins-viande et porcines, sous la présidence des préfets en associant les OPA, la MSA, les services de l'Etat et les banques pour apporter une réponse la plus adaptée possible à chaque situation.

- Reports ou effacements des cotisations sociales dans les secteurs en difficulté dont celui de la viande bovine sur l'enveloppe 2015 du fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA. Une première enveloppe de **3,5 millions d'euros** a d'ores et déjà été consacrée à la filière. Les dossiers doivent être examinés dans le cadre des cellules départementales d'urgence mises en place à la demande du Ministre.

- **2 millions d'euros** de fonds d'allègement des charges ont par ailleurs été débloqués pour la filière.

- **Exonérations individuelles** de taxe sur le foncier non bâti qui peuvent être présentées par les éleveurs en situation fragile.

- Une mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a également été diligentée pour examiner les situations de trésorerie des exploitations

d'élevage bovin viande, et les causes, structurelles ou conjoncturelles, de leur fragilité afin d'y apporter les réponses adaptées.

12 – Mesures décidées lors de la table-ronde du 12 mai

- Rétablir des relations de confiance au sein de la filière

- **cotations des carcasses** : Les prix des animaux à l'abattoir connaissent une évolution significativement différente de celles des autres Etats membres, si les prix connaissent une amélioration celle-ci reste significativement inférieure à celle enregistrée dans les autres Etats membres. Les éléments classiques de conjoncture ne permettent pas à eux seuls d'expliquer ce phénomène. C'est la raison pour laquelle il a été demandé à Franceagrimer de diligenter un plan de contrôle sur la mise en œuvre des cotations à l'abattoir. Les résultats du plan de contrôle permettront d'objectiver la situation et de remettre à plat le système si nécessaire.

- **système de présentation, pesée, classement des carcasses** : accord interprofessionnel (Interbev) en cours de négociation pour plus de transparence dans le classement des carcasses qui conditionne le prix payé à l'éleveur au final.

- **contractualisation – organisation des producteurs** : une mission du CGAAER est en cours et devrait rendre son rapport à la fin du mois de juin pour d'une part faire le point sur les différentes formes de contractualisation existantes dans la filière, les organisations de producteurs et proposer des évolutions pour un meilleur équilibre dans les relations commerciales entre les producteurs et leurs clients.

- Valoriser le produit viande bovine sur le marché intérieur :

- **renforcer la démarche liée au logo « viande bovine française »** : plusieurs actions en cours ou en discussion : améliorer la qualité des viandes fraîches en GMS, travailler sur la maturation des viandes, améliorer le niveau qualitatif du cahier des charges lié au logo, la mise en avant des races à viande. L'ensemble de ces sujets relèvent de la responsabilité des professionnels au sein de l'interprofession.

- **Evaluer l'impact de la nouvelle dénomination des viandes en GMS** : la présentation simplifiée des viandes en barquettes en GMS avec le système d'indication de la tendreté de la viande par des étoiles aurait pu avoir des effets sur la façon dont les commandes des GMS sont passées auprès des abatteurs-découpeurs. Une enquête a été confiée sur le sujet au Médiateur des relations commerciales agricoles.

- **Développer le logo « Viande bovine française »** : si la présence du logo augmente il reste de nombreuses viandes qui ne le portent pas alors qu'elles respectent les critères. L'interprofession doit se mobiliser pour ce développement.

- **Poursuivre l'action de reconquête de la RHD** : guide pratique adressé le 2 décembre 2014 à tous les maires de France, aux présidents de région et de conseil départemental, ainsi qu'à tous les parlementaires pour donner aux donneurs d'ordre les outils juridiques à même de faciliter le recours à l'approvisionnement local dans les restaurants collectifs afin de répondre aux attentes des

consommateurs mais aussi des producteurs. Il faut également que les producteurs et les entreprises de l'abattage découpe se mobilisent pour répondre aux appels d'offre avec de la viande française. Le ministre a par ailleurs demandé aux préfets de réunir les acteurs locaux sur ce sujet.

- Développement de l'export :

- **Lever les barrières subsistant dans certains pays et identifier de nouveaux marchés à l'export sont une priorité des Ministères de l'agriculture et des affaires étrangères et du commerce extérieur** : réouverture du marché algérien pour les bovins vivants en octobre 2014, la Russie a rouvert en décembre son marché pour les bovins vivants européens ainsi que sur les abats, graisses et farines à base de viande. Cet engagement sera poursuivi et amplifié pour aboutir à de nouvelles ouvertures de marchés notamment avec les pays du bassin méditerranéen mais aussi sur les marchés asiatiques.

- **Nomination d'un Inspecteur général chargé de faire le lien permanent** entre les professionnels et les services et aussi de mobiliser les professionnels pour répondre aux demandes des pays importateurs : trop de marchés ouverts ne font pas l'objet d'une mobilisation des professionnels français faute d'organisation dans la filière pour une réponse collective.

- **levée de l'obligation de réalisation, à partir du 1er janvier 2015, des tests ESB pour tous les animaux nés après le 1er janvier 2002**, soit après l'interdiction totale des farines animales dans l'alimentation des animaux. La France vient par ailleurs d'obtenir son statut de risque « négligeable » lors de la session annuelle de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale). Ce nouveau statut doit permettre de lever certaines fermetures de marché.

- Doter le secteur d'outils performants de **prévision des marchés** et de l'offre française, en mobilisation à la fois FAM et l'institut de l'élevage.

2- PAC

Engagements pris par le Président de la République à Cournon sur la PAC :

- **Revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) qui atteindra un total annuel de 1056 M€ en 2017 soit plus de 300 M€ supplémentaires par rapport à 2013.**

- **Reconnaissance des actifs à travers la transparence des GAEC.**

- **Nouvelle aide aux bovins allaitants (ABA)**, aide couplée venant remplacer la PMTVA (Prime au maintien de troupeaux de vaches allaitantes) et la PNSVA (Prime nationale supplémentaire à la vache allaitante), dotée d'un montant annuel de **670 M€**. Cette aide s'appuiera sur la détermination d'une **référence pour chaque exploitation à partir des effectifs présents en 2013** en permettant une **redistribution maîtrisée de cette aide, notamment en direction des nouveaux producteurs ou des agrandissements de cheptels**. La période de déclaration en 2016 démarrera dès le début du mois de

janvier afin de prendre en compte les différentes organisations d'élevage allaitant (mesure dérogatoire en 2015).

- Mise en place de la **MAEC** (Mesure agroenvironnementale et climatique) « **Systèmes herbagers et pastoraux** » permettant de prendre la suite de la PHAE (prime herbagère agro-environnementale) pour les éleveurs non éligibles à l'ICHN.

- **Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) mobilisant plus de 200 M€** par an de l'UE, des Régions et de l'Etat et visant en priorité à la modernisation des exploitations dans le secteur de l'élevage. **L'effort de l'Etat est important puisqu'il mobilisera 56 M€ par an soit près du double des années précédentes.**

3- Pacte de responsabilité

Au total ce sont **27 millions d'euros** qui bénéficieront au secteur de **l'élevage allaitant en 2015**.

Le Ministre a par ailleurs mobilisé le CGAAER pour nommer un **inspecteur général** chargé, en lien avec les DRAAF et les DIRRECTE, **d'aider les entreprises et les exploitations à avoir recours aux différentes mesures ouvertes par le Pacte de responsabilité, ainsi qu'aux contrats de génération ou aux contrats initiative-emploi qui permettent d'accentuer encore les allègements de charges** dans certains cas.

S'agissant du secteur de la **transformation et de la conservation des viandes (toutes espèces confondues)**, le **pacte de responsabilité et de solidarité** représente en 2015 plus de **101 millions d'euros**.

4 - Mesures européennes

- Mobilisation continue du Gouvernement pour qu'un **étiquetage de l'origine de la viande dans les plats préparés soit mis en place au niveau européen**. L'étiquetage des viandes fraîches de porcs, ovins, caprins ou de volailles est entré en vigueur au 1er avril dernier mais l'Europe ne peut se satisfaire de cette seule réponse. Le Gouvernement restera vigilant pour que ce dossier puisse être rouvert dans les meilleurs délais avec la nouvelle Commission européenne.
- Une réflexion est engagée pour que l'Europe se dote d'outils de prévention et de gestion des crises économiques prenant en compte à la fois le secteur bovins viande et le secteur laitier.

5- Nitrates

Enfin, s'agissant des contentieux communautaires liés à la directive « nitrates », tout sera mis en œuvre pour limiter les investissements, et en réduire l'ampleur et le coût pour les agriculteurs, en intégrant la mise aux normes dans des projets de modernisation des exploitations. Les délais de mise en œuvre et les modalités de ces mises aux normes font actuellement l'objet de discussions avec la

Commission européenne dans l'objectif de concilier au mieux l'efficacité des mesures pour la préservation de la qualité de l'eau et la conduite de leur exploitation par les agriculteurs.